

Premières orientations en vue de la création d'une université pluridisciplinaire

(Universités Claude Bernard Lyon 1 et Lumière Lyon 2, École CPE Lyon)

Mai 2022

Les universités Claude Bernard Lyon 1 et Lumière Lyon 2 avec l'école CPE Lyon, souhaitent créer ensemble à l'horizon 2024, une université pluridisciplinaire, sous la forme d'un « Etablissement Public Expérimental » (EPE) s'appuyant sur leurs forces et complémentarités dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. Ce projet vise à constituer un acteur majeur des politiques nationales de formation, de recherche et d'innovation, en s'appuyant sur une stratégie d'établissement fondée sur la synergie des différents domaines disciplinaires. La création de cet établissement à vocation à contribuer à la structuration du site et ainsi permettre de :

- Renforcer l'intensité des partenariats avec les organismes nationaux de recherche et les institutions du territoire (centres hospitaliers, autres universités et écoles) pour réaliser une recherche au plus haut niveau international ;
- Déployer une offre de formation attractive et inclusive, adossée aux grands enjeux de société, et développant l'interdisciplinarité ;
- Donner une meilleure visibilité aux diplômes et aux activités scientifiques, au niveau national et international, et ainsi renforcer l'attractivité de l'établissement et de son territoire ;
- Soutenir et renforcer les partenariats socioéconomiques et culturels ;
- Porter la stratégie du site dans les appels à projet nationaux et internationaux.

Ce document a pour objet de présenter les premières orientations pour les groupes de travail qui se mettent en place à compter de mai-juin 2022. Ces orientations seront progressivement précisées et complétées, avec les apports de ces groupes de travail et des échanges qui auront lieu dans les instances des établissements. Les orientations détaillées seront présentées dans le « Document d'orientations stratégiques » (DOS) et permettront d'initier le travail sur les statuts du nouvel « Etablissement public expérimental » et sur son organisation interne¹.

| | | |
|----|--|----------|
| 1- | Le projet initié par les Conseils d'administration des établissements | 2 |
| 2- | L'organisation académique | 4 |
| | Organiser l'EPE par grands domaines académiques cohérents : les pôles de formation et de recherche | 4 |
| | Assurer l'articulation formation-recherche et le continuum master-doctorat : les « graduate schools » | 4 |
| | Favoriser les initiatives et projets pluridisciplinaires : les instituts thématiques | 4 |
| 3- | Les principes de fonctionnement interne | 5 |

¹ Les intitulés des structures et instances retenus dans ce document sont provisoires et seront à préciser pour le DOS.

| | |
|--|---|
| Prendre les décisions et administrer au plus près du terrain : le principe de subsidiarité | 5 |
| Prendre les décisions au niveau le plus pertinent : des instances et des compétences réparties entre les différents niveaux | 5 |
| Instances et gouvernance de l'EPE..... | 5 |
| Instances et gouvernance des pôles | 6 |
| Établissements composantes | 6 |
| 4- La conduite du rapprochement | 6 |
| Un projet soucieux des personnels et de la qualité des conditions de travail | 6 |
| Un projet élaboré avec et pour les étudiants et étudiantes | 7 |
| Une démarche en bonne intelligence avec les établissements du site | 7 |
| Un calendrier resserré | 7 |
| Les conditions de mise en œuvre et de réussite du projet | 8 |

1- Le projet initié par les Conseils d'administration des établissements

Les Conseils d'administration des deux universités (Lyon 2 le 22 avril et Lyon 1 le 26 avril) ont autorisé le lancement de ces travaux en approuvant le texte suivant :

« Depuis plus de dix ans, le paysage de l'ESRI français s'est profondément transformé, avec l'émergence de nouvelles universités, ou de regroupements d'établissements, se dotant des moyens organisationnels, opérationnels, stratégiques et financiers qui assurent la qualité de leurs activités, leur attractivité et leur performance dans toutes leurs missions. Par le développement d'une marque souvent partagée, ces transformations ont permis de renforcer leur visibilité académique nationale et internationale, aussi bien dans le domaine de la recherche que de la formation. Les différents PIA et la LPR ont apporté des moyens financiers supplémentaires à ces établissements, qui ont ainsi pu se doter d'outils opérationnels nouveaux, accompagner l'émergence de projets de formation et de recherche ambitieux et élarger à des programmes de financement nationaux et internationaux de grande ampleur.

Le site Lyon-Saint-Etienne s'est inscrit dans cette dynamique qui s'est traduite par des réponses communes aux appels à projets nationaux couronnées de succès (Labex, RHU/IHU, Idefi, Convergence, Equipex, Cursus+, Include, Campus des métiers, EUR, SFRI). Cependant, les réflexions sur la transformation institutionnelle du site dans le cadre de l'Idex n'ont pas été menées jusqu'à leur terme et le morcellement institutionnel du site entrave sa capacité à se positionner au mieux dans les grands programmes nationaux, et à s'affirmer comme interlocuteur solide des stratégies territoriales et nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conscients de ces enjeux, les établissements du site Lyon Saint-Etienne sont actuellement engagés dans une nouvelle réflexion collective sur la façon de concevoir l'organisation du site et les partenariats entre institutions, et sur la manière de contribuer ensemble à la reconnaissance internationale et au rayonnement de tout le territoire par un positionnement académique de premier plan. Les établissements s'accordent ainsi sur la nécessité de faire évoluer la Comue vers une coordination territoriale souple et légère, avec des statuts qui redéfinissent ses missions. Les projets Lynx puis SHAPE-

Med@Lyon ont aussi été élaborés dans l'objectif de construire une dynamique académique ouverte à tous les établissements et une nouvelle organisation du site en proposant notamment une structuration inédite de la recherche hospitalo-universitaire.

Dans ce contexte, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Lumière Lyon 2 et l'école d'ingénieurs CPE Lyon, établissement associatif privé labellisé EESPIG et associé par décret à l'Université Claude Bernard, proposent d'engager une réflexion sur un rapprochement institutionnel et la création d'une grande université pluridisciplinaire qui contribuera au repositionnement stratégique des établissements et à la structuration du site lyonnais.

Ce nouvel établissement mettra en synergie les domaines académiques et la créativité scientifique des deux universités et de l'école CPE. Il sera fort de la complémentarité de leurs domaines de formation en Arts, Lettres, Langues, en Droit, Économie, Gestion, en Ingénierie et technologie, en Santé, en Sciences, et en Sciences humaines et sociales, avec l'apport de l'école CPE en chimie, numérique, biotechnologies. En permettant de mieux soutenir les diplômes qu'il porte et les activités de recherche qu'il opère et en leur donnant une meilleure visibilité, le nouvel établissement deviendra un acteur majeur des grandes stratégies nationales de recherche et d'innovation. Il permettra de renforcer l'intensité des partenariats noués avec les organismes de recherche (CNRS, Inraé, INRIA, INSERM). Il contribuera à mieux positionner le site dans les appels à projets nationaux et internationaux. Le nouvel établissement se donnera pour mission de porter l'ambition académique du site avec une marque qui le placera au meilleur niveau international. Il s'agira également de définir une politique de recherche et de formation qui s'appuiera sur des axes ou des instituts transdisciplinaires en lien avec de grands enjeux de société. Ce projet, qui devra être mené dans les délais d'application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 sur les Établissements Publics Expérimentaux (EPE), fera l'objet d'un travail collectif et participatif afin de répondre aux attentes et aux préoccupations des étudiants, à celles des personnels de la communauté académique et à celles des partenaires institutionnels territoriaux et nationaux.

Des ateliers et groupes de travail seront impulsés dès le mois de mai 2022 en vue de la préparation d'un document d'orientation stratégique pour l'automne 2022, préfigurateur des futurs statuts. L'objectif est de parvenir à la création du nouvel établissement, avec CPE comme établissement-composante, en 2024.

Les chefs d'établissement demandent aux Conseils d'administrations de donner leur accord de principe pour engager cette démarche. Les instances seront consultées régulièrement au cours de l'élaboration du projet et il leur reviendra de se prononcer sur les statuts du nouvel établissement. »

Les membres des deux Conseils d'administration ont par ailleurs souhaité apporter les précisions suivantes :

- *« Cette délibération ne préjuge pas de l'adoption du projet, mais permet d'engager sa construction ;*
- *Le projet veillera à répondre aux attentes des communautés du point de vue du soutien aux missions de service public des établissements, de l'élaboration d'une organisation interne et d'une gouvernance assurant proximité et participation, et de sa mise en œuvre, attentive aux personnels et aux conditions de travail ;*
- *La poursuite de ce projet est soumise au soutien financier du MESRI, nécessaire tout d'abord pour mener à bien le rapprochement et ensuite pour renforcer la subvention pour charge de service public de cet EPE ;*

- *Il est précisé que le travail sera mené en associant et en informant régulièrement l'ensemble de la communauté de l'avancement du projet, dans une démarche de concertation et de consultation des différents acteurs et des instances des établissements. »*

La nouvelle université doit se doter d'une organisation à même d'accompagner et soutenir une stratégie ambitieuse à l'échelle de l'établissement. Elle doit garantir un fonctionnement respectueux des spécificités des domaines disciplinaires qui la composent, assurer des services de proximité et des circuits de décision courts et efficaces, pour la gestion quotidienne des activités. Opérer le regroupement dans le cadre d'un EPE offre précisément cette possibilité à travers une grande liberté dans le choix de l'organisation interne et une structuration préservant une organisation et des instances de proximité.

2- L'organisation académique

Organiser l'EPE par grands domaines académiques cohérents : les pôles de formation et de recherche

Du point de vue académique, l'EPE sera organisé en pôles de formation et de recherche (PFR) qui en sont les entités structurantes. Chaque PFR se compose des UFR, Écoles, Instituts présents au sein des établissements au moment de la constitution de l'EPE. Les équipes qui le souhaitent pourront également proposer de redéfinir les périmètres des composantes à l'occasion de ce rapprochement. La première proposition d'organisation des pôles, base de réflexion des groupes de travail, est la suivante :

- Ingénierie et technologie
- Santé
- Sciences
- Sciences humaines et sociales (ALL, DEG, SHS)

Les pôles définissent leur politique de formation et de recherche et les modalités de leur mise en œuvre, en accord avec la stratégie de l'établissement. Dans cette organisation, les formations et les structures de recherche sont rattachées au PFR. Les structures de recherche peuvent être associés secondairement à un autre pôle.

Assurer l'articulation formation-recherche et le continuum master-doctorat : les « graduate schools »

Transversales aux PFR, les « graduate schools » rassemblent des formations de niveau master et des écoles doctorales formant un ensemble disciplinaire ou thématique cohérent et coordonné. Elles visent l'amélioration de l'articulation master-doctorat pour la formation à et par la recherche. Elles sont pensées dans une logique de site. Elles sont opérées par un ou plusieurs PFR. Les établissements du site qui souhaiteraient s'y associer pourront également en être opérateur.

Favoriser les initiatives et projets pluridisciplinaires : les instituts thématiques

Afin de favoriser les approches multi et transdisciplinaires adossées aux grands enjeux de société, tant en formation qu'en recherche, des instituts transversaux seront mis en place pour une durée de 5 à 10

ans. Ces instituts prolongent l'action des graduates schools à l'interface de plusieurs disciplines en vue de redéfinir des problématiques de recherche et de formation en changeant de paradigme. Ils seront pensés sur le modèle de l'institut transdisciplinaire sur la santé du projet SHAPE-Med@Lyon. Ces instituts seront conçus dans une logique de site et partagés avec les établissements qui disposent de forces sur les thématiques retenues. Ils permettront le cas échéant de donner une suite aux Labex, après 2024.

3- Les principes de fonctionnement interne

Prendre les décisions et administrer au plus près du terrain : le principe de subsidiarité

Les PFR auront une forte autonomie. Dans une logique de subsidiarité maximale les PFR avec leurs structures internes (UFR, Institut, Ecole) exercent leur autonomie dans le cadre des missions académiques et de la gestion administrative de proximité nécessaire pour les activités des PFR. L'organisation repose sur la déconcentration lorsque l'enjeu est celui de la proximité de l'administration des activités. La décentralisation sera opérée lorsqu'il s'agit de confier la prise de décision à un échelon de proximité. Certaines décisions et activités seront centralisées au niveau de l'EPE lorsqu'elles relèvent directement de la stratégie de l'établissement ou de ses attributions réglementaires. Pour assumer ce partage de responsabilité, un dialogue stratégique annuel sera organisé entre la gouvernance de l'EPE et les pôles, déterminant le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui sera établi.

Prendre les décisions au niveau le plus pertinent : des instances et des compétences réparties entre les différents niveaux

Instances et gouvernance de l'EPE

Au niveau central, les instances et la gouvernance ont en charge la définition des grandes orientations stratégiques de l'établissement, la cohérence de son fonctionnement, la répartition des ressources, la représentation institutionnelle et la mise en place et la coordination des projets transversaux.

L'administration et la gouvernance de l'EPE sont structurées de la manière suivante :

Conseils et instances :

- Un Conseil d'administration ;
- Un Conseil d'orientation stratégique, composé de personnalités extérieures, à dominante internationale ;
- Une assemblée académique principalement mobilisée en formation restreinte pour les dossiers RH, préalablement instruits au niveau des conseils académiques des pôles ;
- Un parlement étudiant issu des parlements des pôles ;
- Un Conseil social d'administration, avec une mission Hygiène-Sécurité et Conditions de Travail (HSCT) ;
- Une CPE et une CPANT.

Gouvernance :

- Un président ou une présidente ;

- Une équipe présidentielle ;
- Un bureau composé du président ou de la présidente, des vice-présidents et vice-présidentes, des directeurs et directrices des établissements-composantes et du / de la DGS ;
- Un comité de direction composé du bureau et du directeur / de la directrice de chacun des PFR avec une représentation des usagers et des personnels.

La composition des instances (conseils et commissions) de l'établissement assurera une représentation équilibrée des différents domaines disciplinaires.

Instances et gouvernance des pôles

Les pôles définissent leurs politiques de formation et de recherche, en lien avec la stratégie de l'établissement. Les instances des PFR assurent les échanges et régulations nécessaires entre les structures internes du PFR (pratiques, normes, critères d'évaluation internes propres aux disciplines et domaines disciplinaires...). Elles assurent une prise de décisions proche des acteurs dans le cadre de structures cohérentes et réactives. Le schéma organisationnel suivant est proposé pour chacun des PFR, qui pourra être complété le cas échéant :

- Un directeur / une directrice de pôle, entouré d'une équipe de direction (directeurs adjoints / directrices adjointes, responsable des services) ;
- Un conseil d'administration de pôle ;
- Un conseil académique de pôle composé de :
 - o Une commission formation et vie universitaire
 - o Une commission recherche ;
- Un parlement étudiant de pôle ;
- Un conseil social d'administration de pôle (avec sa commission HSCT).

Établissements composantes

Avec les universités Lyon 1 et Lyon 2, l'EPE regroupe l'École CPE Lyon qui prend le statut d'établissement-composante au sens de l'ordonnance du 12 décembre 2018. A ce titre, l'école CPE Lyon conserve sa personnalité morale et ses principales attributions. Elle est représentée dans la gouvernance de l'EPE et définit des orientations stratégiques en cohérence avec la politique de l'EPE dans un contrat commun avec les tutelles. Les statuts préciseront les modalités de fonctionnement de l'EPE et de l'établissement-composante, notamment sur la façon dont est assurée la conformité des actions conduites à la politique générale de la nouvelle université. D'autres écoles qui le souhaiteraient pourraient rejoindre l'EPE en tant qu'établissement-composante.

4- La conduite du rapprochement

Un projet soucieux des personnels et de la qualité des conditions de travail

Afin de définir un modèle pertinent au bénéfice de toutes et tous, et respectant la réglementation, l'EPE devra se doter d'une politique RH alimentée par les dispositifs RH existants au sein de ses établissements constitutifs.

Pour les personnels, l'enjeu est de donner un cadre de travail respectueux de chacun et chacune, mais aussi de favoriser les nouvelles opportunités d'évolution professionnelle (carrières, métiers), de

permettre le développement des compétences, de renforcer l'offre de formation et d'accompagnement, mais aussi de proposer une politique d'action sociale en soutien aux personnels. La création de l'EPE ne doit pas fragiliser les emplois et notamment ceux des contractuels. La mise en place de l'EPE créera des opportunités nouvelles qui pourront être saisies par chaque personnel dans le respect des priorités individuelles (comme le souhait de ne pas changer de campus).

Un projet élaboré avec et pour les étudiants et étudiantes

Constituer une nouvelle université rassemblant tous les grands domaines disciplinaires, avec des formations adossées à une recherche du plus haut niveau international, constituera un apport unique pour les étudiants et étudiantes du site de Lyon. Le projet sera conduit en prenant en compte leurs attentes, tant pour les formations que pour les activités liées à la qualité de vie sur les campus. Le projet sera attentif à la représentation des étudiants et étudiantes à tous les niveaux d'organisation et sera innovant sur les espaces de dialogues et les lieux d'activité permettant l'épanouissement et la réussite de toutes et tous.

Une démarche en bonne intelligence avec les établissements du site

La création de la nouvelle université se fera en transparence et en bonne intelligence avec l'ensemble des établissements du site Lyon Saint-Etienne. Le nouvel établissement travaillera avec les établissements du site pour répondre aux appels à projets (AAP) nationaux et internationaux, en particulier ceux qui ont une dimension structurante. Il sera le fer de lance pour développer des projets et programmes qui seront, à l'image du projet Shape-Med, largement ouverts à tous les établissements qui le souhaitent.

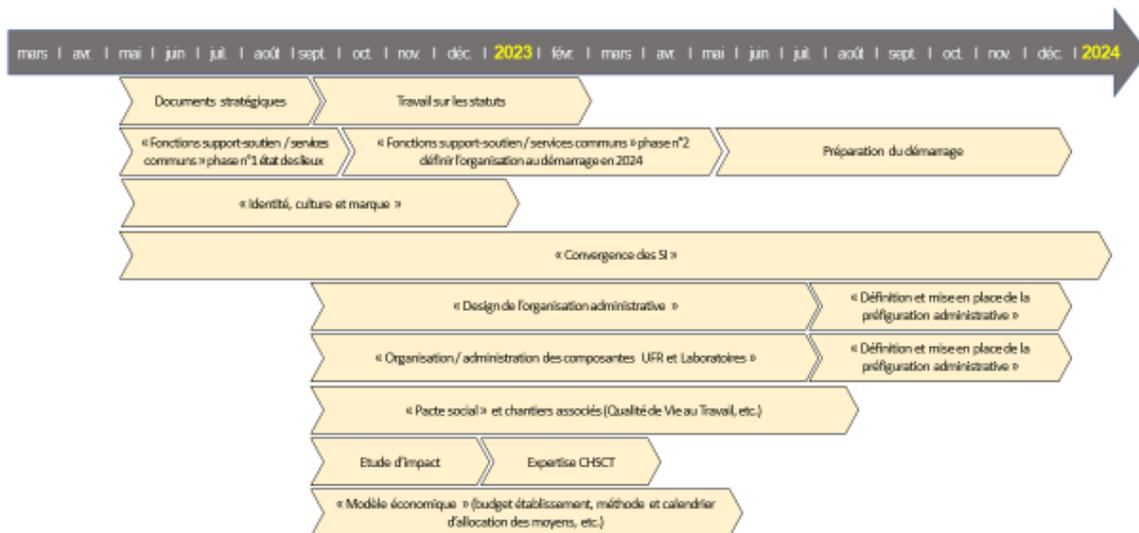
Son dynamisme sera mis au service de l'ensemble du site pour mettre en œuvre des actions et des projets communs, en particulier des « graduate schools » et des instituts thématiques, socles d'activités de formation et de recherche pluri- et transdisciplinaires. L'établissement maintiendra les coopérations existantes et renforcera les collaborations fortes de chacune des universités avec ses partenaires (co-accréditations, mutualisations, tutelles d'unités partagées, réponses communes à des appels à projets...).

Un calendrier resserré

Afin d'éviter une période d'incertitude trop longue et difficile pour les communautés, le choix a été fait de mener les travaux en vue du rapprochement dans des délais relativement brefs, mais laissant le temps d'une large réflexion et de la participation collective. Le choix a également été fait de s'orienter vers une organisation la plus simple possible à partir d'un petit périmètre d'établissements fondateurs. D'autres établissements qui le souhaiteraient pourraient rejoindre l'EPE dans un second temps, et pourraient y être associés dès sa mise en place. Dans la mesure où les pôles disposent d'une forte autonomie et reprennent en grande partie les périmètres existants, dans la mesure où le principe de subsidiarité est également retenu comme principe premier de fonctionnement interne, l'organisation et les activités d'une grande partie des structures existantes seront maintenues.

Une attention plus spécifique est à porter aux directions centrales pour lesquelles le calendrier resserré est plus impactant. A cette fin, les travaux initiés sur l'état des lieux doivent permettre de finaliser l'organisation du projet en accentuant les aspects transversaux, de définir le calendrier des priorités et de proposer des scénarios organisationnels (centralisation / décentralisation / déconcentration) discutés pour permettre à une large partie des personnels de poursuivre les missions actuelles sans

changer de fonction ou de lieu de travail mais aussi d’avoir un cadre de travail clair sans lourdeur des circuits décisionnels.



Les conditions de mise en œuvre et de réussite du projet

Comme cela a été rappelé lors des Conseils d’administration des deux universités, la démarche de création d’un nouvel établissement qui est aujourd’hui engagée doit, pour aboutir, répondre à plusieurs conditions :

- Elle associera étroitement, par un travail collaboratif tout au long du processus, l’ensemble de la communauté (personnels, étudiants et étudiantes) ;
- Les grandes orientations du projet seront régulièrement présentées à la communauté et soumises aux instances (notamment CA et CAC pour les orientations stratégiques, CT pour les aspects organisationnels, sociaux et pour la démarche projet, CHSCT pour les impacts sur les conditions de travail) ;
- Les statuts seront approuvés par un vote statutaire dans les deux universités et CPE.

Un accompagnement de la tutelle sera indispensable à la réalisation de ce projet ambitieux, notamment à travers un soutien financier.